



Adresse: SARL NBC RBP 743

97337 CAYENNE Cedex - GUYANE FRANÇAISE

Tél: 05.94.29.07.70

E-mail: <u>nicolas.brehm@nbcsarl.com</u>; guillaume.charpy @nbcsarl.com

Monsieur le Directeur de la DEAL

DEAL de Guyane Rue Carlos Fineley CS 76003 97306 CAYENNE CEDEX

Cayenne, le 22 Novembre 2019

<u>Objet</u>: Note de complément suite à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sur le projet de construction du bâtiment de recherche et centre de ressource du pôle universitaire de Cayenne.

Monsieur le Directeur,

Veuillez trouver ci-joint les compléments d'informations au dossier d'étude de l'impact des aménagements prévus sur le site de l'Université de Guyane à Cayenne.

En vous remerciant par avance pour votre compréhension, nous vous prions d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de nos sincères salutations.

Cordialement,

Nicolas Brehm

Ingénieur - Directeur

N.B.C., BP 743 - 97337 CAYENNE Cedex. www.nbcsarl.com e-mail: nicolas.brehm@nbcsarl.com - tél et fax: 05.94.29.07.70

Bureau d'étude eau et environnement CIRET : 480 876 598 00024 on 0594 29 07 70 www.nbcse *com

N° Siret 480 876 598 000 24 APE: 7112B



OPOIB L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE N° 19 02 3770

1. Tyran licteur:

L'Article 3 de l'Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le

département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur

protection.

I. - Sont interdits sur tout le territoire du département de la Guyane et en tout temps :

- la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids ;

- la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;

- la perturbation intentionnelle des oiseaux notamment pendant la période de reproduction et

de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des

cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. - Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la

naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation des spécimens

prélevés dans le milieu naturel du territoire du département de la Guyane après la date d'entrée

en vigueur de l'interdiction de prélèvement relative à l'espèce à laquelle ils appartiennent.

L'habitat du Tyran licteur est représenté par les formations ripicoles basses des cours d'eau du

littoral guyanais.

Or, le projet global d'aménagement de l'Université de Guyane n'a pas vocation à perturber le

milieu ripicole aux abords de la crique Montabo car il préserve le champ d'expansion des crues

du cours d'eau.

Donc le projet d'aménagement de l'Université de Guyane n'aura pas d'impact négatif sur les

populations de Tyran licteur rencontrées sur le site d'étude.

2. Les espaces verts :

2.1. Le centre de ressource et de recherche :

Les espaces extérieures se composent

de deux parvis d'entrée à l'Ouest et Est du bâtiment reliés par la rue intérieure couverte. A l'Est,

partie du parvis devant l'amphithéâtre bénéficie d'une couverture permettant aux étudiants et

aux chercheurs de s'abriter.

Le sol en béton quartzé des deux parvis se poursuit à l'intérieur dans la rue, pour créer une

continuité.





D'un cheminement en pied de façade d'une largeur de 1,7m et abrité grâce aux débords de casquettes. Il est traité en béton balayé.

D'une cour logistique traitée en enrobé.

D'espaces végétalisés sur l'ensemble de la parcelle non construite composés de plantes rampantes et de palmier Wassai.

Le projet prévoit la plantation d'arbres et arbustes répartis sur l'ensemble de la parcelle.

Les essences imaginées sont les suivantes :

Palmiers bâches (Mauritia flexuisa): grand et petit patios

Palmiers Wassai (Euterpe oleracea): noues EP

Sont également prévus dans la rue intérieure, des espaces plantées avec fougères (Nephrolepis exalta) et petit arbustes Male Way (Hyospathe Elegans).

2.2. <u>Le plan paysager global de l'Université de Guyane à Troubiran</u>

Le terrain d'implantation proprement dit du P.U.G, de forme rectangulaire, est découpé en trois grandes zones de bâti par le truchement de deux espaces publics majeurs constituant des jardins - esplanades. Les zones d'implantation du bâti sont redécoupées en autant de sous-ensembles programmatiques.

Sur les deux failles ménagées en grands espaces de jardin s'alignent et s'ouvrent les façades latérales des bâtiments. Dans l'enceinte du PUG, en léger décaissé, ils sont ponctués «d'iles».

Les jardins se prolongent au-delà du P.U.G. en dégageant des perspectives et complètent le système d'interface et de liaison en s'insinuant dans la configuration des quartiers de logements. Ils passent ainsi du statut de jardins privatifs au statut d'espace public et reçoivent un traitement adapté à ce caractère d'urbanité.

N° Siret 480 876 598 000 24 APE: 7112B





Les espaces publics jouent à la fois de l'unité par la création de deux grands jardins esplanades mais aussi de la diversité par la création de petits jardins thématiques d'ilots.

Les bassins de compensation feront l'objet d'un travail d'aménagement paysager soigné.

Une cloture périphérique végétalisée sera mise en place le long du boulevard urbain.

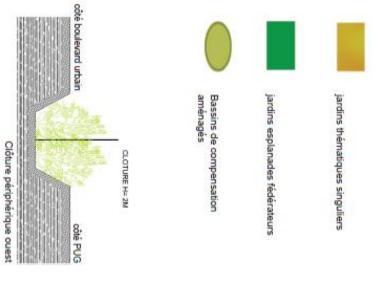


Figure 1 : Plan de l'aménagement paysager





3. Le Transport en Commun en Site Propre :

Le plan suivant présente le tracé du projet de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) :

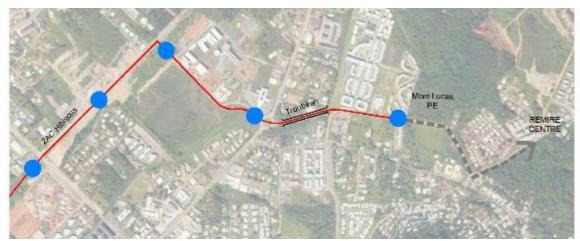


Figure 2 : Source : Réalisation de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service dans l'Agglomération du Centre Littoral de Guyane – CACL – Dossier de candidature.

Le projet de tracé du TCSP utilise une voie existante qui traverse le site de l'Université de Guyane. Cette voie sera conservée tout au long du projet d'aménagement du site et sera donc toujours compatible avec son développement dans ce secteur.

Le projet d'aménagement de l'Université de Guyane à Troubiran est compatible avec le tracé du TCSP à Cayenne.

4. Paysages:

La réalisation d'une étude d'urbanisme par une équipe composée d'urbanistes, d'architectes et de paysagistes a permis d'élaborer un projet urbain cohérent et de qualité qui offrira un agréable cadre de vie aux habitants et usagers du site.

Pour rappels, le projet dans sa finalité prévoit de conserver environ 42% de la surface totale du projet en espaces verts, soit 6,2 ha environ. A terme, on devrait trouver sur le site les éléments paysagers suivants :

Des petits jardins et jardins esplanades en îlots ;

Une végétation arborée mêlant des formes et floraisons variées favorisant les espèces amazoniennes **locales et non invasives**;

Un travail soigné au niveau des bassins de compensation ;

Une clôture végétalisée périphérique pour créer une façade avec le futur boulevard urbain.





Ce projet étant inscrit dans la continuité de l'aménagement du secteur Hibiscus et Saint-Antoine, les aménagements paysagers sont au cœur des réflexions sur ces aménagements.

5. Matériaux et développement durable

La figure suivante présente les données bioclimatiques prises en compte dans le parti architectural d'aménagement de l'Université de Guyane :

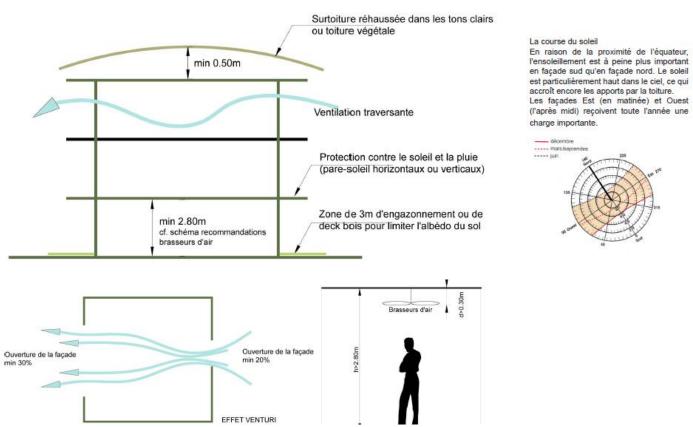


Figure 3 : Données bioclimatiques – Plan d'aménagement du Pôle Universitaire de Guyane – EPAG – Rectorat de Guyane (Juin 2004)

N.B.C., BP 743 - 97337 CAYENNE Cedex. www.nbcsarl.com e-mail : nicolas.brehm@nbcsarl.com - tél et fax : 05.94.29.07.70 N° Siret 480 876 598 000 24 APE : 7112B







Figure 4 : Aperçu de l'implantation paysagère et architectural du projet de bâtiment centre de ressources et recherche

Concernant l'aspect sanitaire, la gestion des eaux pluviales sera assurée par un réseau bien dimensionné qui permettra d'éviter la création de zones d'eaux stagnantes (voir étude hydraulique).

6. Résumé non technique

Le résumé non technique est fourni en annexe.